

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 17 mars 2017

12^{ème}Commission
N°CD-2017-2-12-2

Service instructeur

DAJD - Service Administratif de l'Assemblée

Service consulté

Direction des systèmes d'information
Direction d'appuis juridique et documentaire
Direction générale des services
Direction de la communication
Cabinet

**MOYENS DES DIRECTIONS FONCTIONNELLES DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE (HORS RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, VALORISATION DU
PATRIMOINE IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE)**

Résumé : A l'instar des années précédentes, les directions fonctionnelles de l'administration générale poursuivent l'effort collectif et déterminé de maîtrise budgétaire : cet objectif est atteint grâce à des dépenses contenues tout en assurant le maintien permanent d'un service optimal.

Conformément aux orientations budgétaires arrêtées par l'Assemblée départementale, le présent rapport a pour objet de présenter, aux fins d'adoption, les propositions de crédits 2017 en investissement et en fonctionnement à allouer aux directions fonctionnelles de l'administration générale relevant du périmètre concerné :

- La direction des systèmes d'information : 2 927 000 € en investissement et 3 599 457 € en fonctionnement;
- La direction d'appuis juridique et documentaire (service juridique, service de la documentation et service administratif de l'Assemblée) : 522 100 € en fonctionnement;
- La direction générale des services (dont son service du contrôle de gestion et pilotage des politiques publiques) : 140 000 € en investissement et 160 900 € en fonctionnement;
- Le cabinet : 2 056 700 € en fonctionnement;
- La direction de la communication : 5 000 € en investissement et 713 010 € en fonctionnement.

Les moyens proposés pour 2017, en baisse de 9,3 % comparé au budget primitif 2016, s'élèvent à 10 124 167 € (3 072 000 € en investissement et 7 052 167 € pour les crédits de fonctionnement).

Enfin, des recettes d'un montant global de 322 900 € sont générées en investissement (224 800 €) et en fonctionnement (98 100 €).

Le tableau ci-dessous présente, à titre d'introduction, en investissement et en fonctionnement, les montants et les évolutions budgétaires 2016 et 2017 au sein des directions fonctionnelles.

Dépenses d'Investissement					
Politique	CA 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2017- BP 2016 en €	BP 2017 - BP 2016 en %
Direction des systèmes d'information	3 455 476	2 352 947	2 927 000	574 053	24,40%
Service contrôle de gestion et pilotage des politiques publiques	133 715	210 734	140 000	-70 734	-33,57%
Direction de la communication	0	0	5 000	5 000	0,00%
Recettes d'Investissement					
Politique	CA 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2017- BP 2016 en €	BP 2017 - BP 2016 en %
Direction des systèmes d'information	194 141	169 557	224 800	55 243	32,58%
Dépenses de Fonctionnement					
Politique	CA 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2017-BP 2016 en €	BP 2017-BP 2016 en %
Direction des systèmes d'information	3 608 854	3 455 124	3 599 457	144 333	4,18%
Direction appuis juridique et documentaire - service juridique	129 711	130 000	140 000	10 000	7,69%
Direction appuis juridique et documentaire - service documentation et veille	145 024	140 000	135 000	-5 000	-3,57%
Direction appuis juridique et documentaire - service administratif de l'Assemblée	138 532	247 100	247 100	0	0,00%
Direction générale des services - concours divers	96 457	80 780	78 500	-2 130	-2,64%
Direction générale des services - service contrôle de gestion et pilotage des politiques publiques	96 335	119 990	82 400	-37 590	-31,33%
Direction de la communication	674 508	755 800	713 010	-42790	-5,66%
Cabinet	2 074 588	2 065 700	2 056 700	9 000	-0,40%
Recettes de Fonctionnement					
Politique	CA 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2017-BP 2016 en €	BP 2017-BP 2016 en %
Direction des systèmes d'information	48 627	88 100	88 100	0	0,00%
Direction appuis juridique et documentaire - service juridique		10 000	10 000	0	0,00%

I/ LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

Le projet de budget primitif 2017 de la direction des systèmes d'information s'établit à 6 526 457 € en dépenses (3 599 457 € en fonctionnement et 2 927 000 € en investissement).

Ce budget global est en baisse de 2,82 % par rapport au budget primitif de 2016.

Pour mémoire, la D.S.I. gère aujourd'hui un parc de plus de 9 300 équipements en exploitation dont notamment 2 366 postes de travail, 585 imprimantes, 120 copieurs, 187 serveurs et 488 logiciels. L'ensemble étant réparti sur 98 sites différents.

A ce parc, il convient d'ajouter les équipements informatiques et réseaux (près de 7 000 ordinateurs, 2 100 tablettes, 1 100 vidéoprojecteurs) en place dans les collèges dont la maintenance sera transférée au Conseil départemental dans les 3 ans.

1. Les propositions de crédits 2017 en matière d'investissement :

La proposition de budget primitif 2017 prévoit en investissement des crédits de paiement (CP) de 2 927 000 € et des autorisations de programmes (AP) d'un montant de 2 134 942 €. Les crédits sont répartis parmi les différents postes budgétaires suivants :

1.1. Projets informatiques (J121)

Ce programme regroupe les investissements rattachés aux projets informatiques du Département. Il convient de retenir les éléments suivants :

- 53 704 € sont proposés pour le projet « observatoire territorial ».
- 450 000 € seront dédiés au projet « prim'vert » d'optimisation de l'impression qui vise à réduire de 60% le nombre de nos périphériques d'impression.
- 180 760 € seront affectés aux développements d'applications WEB pour répondre aux besoins des services.
- 427 158 € seront affectés à la finalisation du projet NEMO (nouvel environnement et modernisation des outils) qui aura pour objet l'évolution totale du parc informatique.
- 206 118 € seront affectés à la direction de la solidarité dont 130 000 € à la dématérialisation des dossiers du P.A.S. (service des prestations d'aides sociales) dans le cadre du plan pluri-annuel de dématérialisation en cours d'élaboration.

En 2017, le projet de budget global inscrit au titre du programme J121 est de 1 832 742 € en AP et 2 305 900 € en CP.

1.2. Réseaux de télécommunications (J122)

Ce programme permet de maintenir et de développer l'infrastructure réseau et télécoms du Département afin d'en améliorer les performances.

Le budget inscrit sur ce programme s'élève à 27 200 € en AP et 47 200 € en CP.

1.3. Equipements informatiques des collèges (E159)

- Un projet de budget de 150 000 € est sollicité pour le remplacement des équipements informatiques obsolètes mis en place dans les collèges par le Département. Dans le même objectif, un budget de 125 000 € sera dédié au remplacement des équipements réseaux.
- Un budget de 298 900 € vient finaliser l'expérimentation du déploiement des tablettes numériques dans 3 collèges pionniers (900 tablettes en 2017). En contrepartie, une recette de 194 800 € est attendue sous forme de subvention de l'Etat ainsi que 30 000 € de subvention de la ville de Rixheim et du syndicat intercommunal.

La proposition budgétaire globale inscrite au titre de ce programme s'élève à 573 900 € en crédit de paiement.

2. Les propositions de crédits 2017 en matière de fonctionnement

Ce crédit, d'un montant total de 3 599 457 €, est distribué dans les différents programmes cités ci-dessous.

2.1. Informatique courant (J621)

Ce programme regroupe essentiellement les opérations permettant la prise en compte de la maintenance et des prestations associées aux équipements informatiques en place, tant au niveau des matériels que des logiciels, selon la répartition suivante des demandes de crédits :

- 60 000 € seront consacrés à l'élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information.
- 618 636 € pour la maintenance des logiciels « métiers » en place dans les services ;
- 168 000 € pour les cartouches d'impression et le fonctionnement des 120 copieurs ;
- 136 600 € pour la maintenance de l'infrastructure informatique centrale ;
- 95 000 € de prestations d'expertise pour l'observatoire territorial
- 956 530 € pour le financement du personnel en infogérance à la D.S.I. ;
- 100 000 € pour le transfert de la maintenance du parc informatique des collèges (expérimentation sur une quinzaine de collèges) ;
- 150 000 € pour finaliser la mise en oeuvre du projet NEMO.

Le budget global inscrit sur ce programme J621 s'élève à 2 529 056 € en crédit de paiement.

2.2. Réseaux de télécommunications (J622)

Ce programme assure le financement des frais de télécommunications ainsi que la maintenance des matériels afférents à raison de 742 951 € pour les frais de télécommunication (téléphonie fixe, téléphonie mobile, interconnexion des 98 sites, accès Internet, envoi de SMS) et 97 050 € pour les contrats de maintenance des logiciels et des matériels.

Le budget global de ce programme s'élève donc à 840 001 € en crédit de paiement.

2.3 Informatisation des collèges - abonnement internet haut-débit et prestations associées (E659)

Ce programme a pour objet le financement des abonnements internet haut-débit pour 42 collèges haut-rhinois, les statistiques d'usage d'ENTEVA et les évolutions du logiciel de gestion de la mobilité des ATC.

Le budget global de ce programme s'élève à 163 300 € en crédit de paiement.

2.4 Informatique hors AE (J721)

La plateforme de dématérialisation des marchés publics (www.alsacemarchespublics.eu) fait l'objet d'un groupement de commandes avec appel de fonds annuel par la Région Grand Est, coordinateur du groupement. Cette coordination sera confiée pour deux ans à notre Collectivité à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le budget inscrit prévoit cette charge qui se traduira également par une recette de 88 100 €.

Le budget global inscrit sur ce programme s'élève à 67 100 € en crédit de paiement.

II/ LA DIRECTION D'APPUIS JURIDIQUE ET DOCUMENTAIRE

Trois des quatre services composant cette direction fonctionnelle sollicitent des crédits de fonctionnement pour l'année 2017 d'un montant total de 522 100 €.

1. Le service juridique (J 720)

Le budget 2017 proposé pour le service juridique s'élève à 140 000 € contre 130 000 € en 2016 et 159 000 € en 2015.

Ces propositions de crédits ont pour objet :

- La défense des intérêts du Département qui engage des frais pour l'assistance juridique et la gestion des contentieux. Il est donc proposé, à ce titre, un crédit de 90 000 €, en hausse de 12,5 % comparé à 2016.
- La subvention de fonctionnement de 50 000 € pour l'institut du droit local (IDL) alsacien-mosellan, l'aide départementale étant stable depuis cinq ans.

Il convient de souligner que les contentieux génèrent des recettes telles la perception par la partie gagnante des frais irrépétibles, essentiellement les honoraires d'avocats, prévus aux articles L761-1 du Code de justice administrative et 700 du Code de procédure civile. Ces recettes sont estimées en 2017 à 10 000 €.

2. Le service documentation et veille (J 619)

Le budget du service documentation et veille s'élève à 135 000 €, en baisse de 3.7% comparé au budget 2016.

Les propositions de crédits pour ce service serviront à assurer :

- Les abonnements

En 2016, le service documentation et veille était en charge de 393 abonnements sur support papier ou numérique d'une valeur totale, en année pleine, de 122 200 €.

Au 1er janvier 2017, 7 abonnements supplémentaires ont été résiliés représentant une économie de 1 272 €.

Il convient cependant de majorer le coût des abonnements conservés de 7% afin de compenser les augmentations de tarifs pour 2017, la progression des coûts des bases de données juridiques étant particulièrement prononcée.

Le montant dédié à la gestion des abonnements est ainsi porté à 129 000 €.

- L'achat des ouvrages

Afin de permettre l'accroissement et la mise à jour des collections, tant celles du service documentation et veille que celles conservées dans les différentes directions du Conseil départemental, il est proposé un crédit de 6 000 €.

3. Le service administratif de l'Assemblée (J 616 et J 716)

Le projet de budget 2017 du service administratif de l'Assemblée s'élève à 247 100 €, d'un montant identique à l'exercice précédent.

En 2017, au titre du fonds d'intervention des élus, un crédit est sollicité d'un montant total de 192 100 € (identique à celui du budget 2016). Chaque Conseiller départemental dispose d'une enveloppe de 5 650 € lui permettant d'intervenir pour :

- soutenir les associations, collectivités ou organismes divers de son canton, dans la limite de 400 € par bénéficiaire, par an, et dans le strict respect des compétences dévolues au Département ;
- des secours exceptionnels lui permettant une action de solidarité tout au long de l'année en faveur de bénéficiaires de son canton ;
- l'achat de coupes et récompenses.

Chaque membre de l'Assemblée dispose, à sa convenance, de la répartition de ces crédits entre ces trois types d'aides.

Par ailleurs, un crédit de 50 000 €, dont le montant 2017 est également identique à celui de l'exercice précédent, est sollicité au titre du fonds d'intervention culturelle et sociale départemental destiné à des interventions d'envergure départementale en faveur d'associations, organismes ou collectivités qui, compte tenu de leur caractère, ne peuvent bénéficier d'une subvention dans le cadre des critères existants fixés par l'assemblée.

Enfin, est proposée l'inscription d'un crédit de 5 000 € au titre des frais de transcription des réunions de l'Assemblée.

III/LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

La proposition de budget 2017 de la direction générale des services est d'un montant total de 140 000 € en investissement et de 160 900 € en fonctionnement. Il comprend les concours divers et les crédits relevant du service du contrôle de gestion et de pilotage des politiques publiques.

1. Les crédits relevant des concours divers (J612)

Ces concours divers concernent, pour un montant total de 78 500 €, les moyens affectés aux frais suivants :

- cotisation à l'association des départements de France (ADF) : 60 000 € ;
- cotisation à l'association de soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales (ASERDEL) : 14 000 € ;
- concours divers : 500 €
- frais de représentation : 4 000 €

2. Les crédits affectés au service du contrôle de gestion et de pilotage des politiques publiques (J 612 et J 712-CIGAL)

Le montant total des propositions de crédits à allouer, en 2017, s'élève à 82 400 € en fonctionnement et 140 000 € en investissement.

Le point le plus important à relever est la création de lignes budgétaires spécifiques à l'observatoire départemental, dont la majeure partie est issue de lignes budgétaires auparavant gérées par d'autres services (ex. : participation à la modernisation du cadastre, participation à la plateforme de coopération de l'information géographique en Alsace CIGAL etc...).

L'observatoire départemental a pour objectif de créer un service apte à structurer et à fiabiliser tout le recueil d'informations quantitatives existant au sein de notre collectivité. Il s'agit, in fine, d'en assurer une large exploitation et de mieux documenter la réflexion sur la conduite des politiques déployées par le Département. En outre, la création de l'observatoire permet de se conformer aux différents textes législatifs (Loi NOTRe et Directive européenne

INSPIRE, notamment) promulguant l'obligation pour les collectivités de communiquer, en libre accès au public, toutes les données qu'elles collectent dans le cadre de leur activité.

La répartition en investissement et en fonctionnement des propositions de crédits 2017 est la suivante :

En fonctionnement :

- un budget de 20 000€ (en baisse de 50 000 €) est proposé pour le conseil technique : il s'agit de couvrir un marché à bons de commande permettant de recourir à des conseils très spécialisés (droit privé, droit commercial, etc...). Ces besoins sont difficilement prévisibles. Cependant, au regard des dépenses de 2016 et au vu des dossiers qui seront à traiter en 2017, la somme proposée apparaît suffisante ;
- un budget de 32 000 € (en hausse de 5 000 €), pour l'activité d'évaluation des politiques publiques. Une enquête est prévue sur l'impact de l'utilisation des tablettes numériques dans les collèges ; ce budget inclut celui des annonces et insertions ;
- un budget de 7 400 € (en hausse de 1 000 € comparé à l'exercice précédent) pour la démarche qualité : 2 périmètres certifiés sont conservés, ainsi que la labellisation FSC des forêts départementales ;
- un budget de 3 000 € pour la cotisation à l'association finances gestion évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) et au mouvement français pour la qualité (MFQ) ;
- un budget de 20 000 € pour la création de l'observatoire départemental est nécessaire : prise en charge de la contribution versée à la Région pour le groupe CIGAL d'un montant de 13 500 € et l'achat éventuel de données pour un montant de 6 500 €. Ce budget est constitué par les transferts de crédits auparavant gérés par la DEVI.

En investissement, ce sont 140 000 € de crédits de paiements pour 2017 qui sont proposés.

Il s'agit de participer, avec les Départements de la Moselle et du Bas-Rhin, de la Région Grand Est et de l'ETAT (DGFIP), à l'informatisation du cadastre, à l'instar de ce qui a été fait pour le livre foncier, avec la numérisation des archives et des schémas d'arpentage afin de fournir aux collectivités et aux professionnels un outil moderne de consultation et de travail. Afin de réaliser ce projet, les collectivités ont conclu une convention constitutive de groupement de commandes ; le groupement est piloté par la Région.

L'investissement total est chiffré à 2 000 000 € ; la charge est répartie ainsi : 600 000 € financés par le fonds européen de développement régional (FEDER), 350 000 € par chaque collectivité impliquée (Région, Départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin).

Cette charge a fait l'objet du vote d'une autorisation de programme de 350 000 € en 2016. Le crédit de paiement nécessaire pour honorer la tranche 2017 est de 140 000 €.

IV/ LE CABINET

Le projet de budget 2017 du cabinet est d'un montant total, uniquement en fonctionnement, de 2 056 700 € (J 618 et J 718).

Cette proposition de budget est composée des propositions de crédits réparties comme suit parmi les différents postes budgétaires :

- 800 000 € pour les indemnités des Conseillers départementaux ;
- 437 000 € pour les cotisations patronales ;
- 332 000 € pour les cotisations salariales (charges sociales et caisses de retraite complémentaires) ;

- 75 000 € pour les frais de déplacements ;
- 14 000 € pour les frais de formation des élus ;
- 13 200 € pour les moyens mis à disposition des groupes d'élus, notamment les fournitures de bureau et la documentation.

A ces crédits, s'ajoutent :

- la contribution d'équilibre à l'association de secours et d'entraide des Conseillers généraux et anciens Conseillers généraux du Haut-Rhin (ASECOHR) pour un montant de 268 000 € ;
- les frais de fonctionnement courant (alimentation, achats divers, fêtes et cérémonies...) d'un montant de 98 000 €.

Par ailleurs, au titre des interventions diverses de l'Assemblée départementale en 2017, les autres crédits suivants sont proposés :

- une enveloppe de 2 500 € en faveur des anciens combattants et victimes de guerre ou leurs familles, au vu de la liste des bénéficiaires soumise par le Directeur départemental de l'ONAC (office national des anciens combattants et victimes de guerre);
- une enveloppe de 10 000 € pour doter le fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin.
- un crédit de 7 000 € pour la subvention à l'union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin pour les activités des jeunes sapeurs-pompiers est sollicitée.

V/ LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Pour 2017, un budget de 718 010 € est proposé pour la direction de la communication, soit une baisse de 5 % comparé au budget 2016 qui s'élevait, pour mémoire, à 755 800 €.

Les propositions de crédits sont réparties comme suit parmi les grands postes budgétaires :

- 322 690 € au titre de l'édition du Haut-Rhin magazine (4 numéros/an) ;
- 117 927 € pour les actions de communication thématiques (telles que la foire de Mulhouse, la viabilité hivernale...);
- 130 150 € pour la communication digitale, la finalisation du nouveau site internet, le développement de nouveaux projets et applications ;
- 85 000 € pour le partenariat avec la chaîne de télévision régionale Alsace 20 ;
- 41 393 € pour les fonctions supports (cotisations à des réseaux de communication, financement de prestations externes) ;
- 11 850 € pour les outils nécessaires à l'organisation des relations avec la presse ;
- 4 000 € pour les productions audiovisuelles.

En outre, il est sollicité l'ouverture d'une ligne d'investissement pour l'achat de matériel photographique et audiovisuel (accessoires, complément de matériel existant...) d'un montant de 5 000 € (chapitre 21 – fonction 023 – nature 2188 – programme 3231 – J114).

Ces crédits d'investissement ne sont pas de nouveaux crédits et sont déduits de la section fonctionnement, n'affectant pas le montant global du budget de la direction de la communication.

Il est proposé d'orienter l'action de la direction de la communication pour 2017 autour des axes stratégiques suivants :

- la poursuite des économies à travers un budget total à hauteur de 718 010 € ;
- la priorité donnée aux moyens affectés au média digital ;
- la poursuite du magazine départemental dans sa nouvelle mouture, soit une formule de 36 pages, trimestrielle ;
- le maintien des moyens dédiés pour les relations avec la presse et la poursuite du partenariat avec les médias régionaux ;
- le maintien de la mise à niveau du matériel de signalétique pour les événementiels (avec nouveau logo).

En conclusion, au vu de l'annexe I du présent rapport, je vous propose de :

- voter l'inscription des autorisations de programmes nouvelles et complémentaires et des crédits de paiement affectés aux dépenses et recettes suivantes :

	AP	CP I	CP F	TOTAL CP 2017
direction des systèmes d'information	2 134 942 €	2 927 000 €	3 599 457 €	6 526 457 €
direction d'appuis juridique et documentaire			522 100 €	522 100 €
direction générale des services		140 000 €	160 900 €	300 900 €
cabinet			2 056 700 €	2 056 700 €
direction de la communication	5 000 €	5 000 €	713 010 €	718 010 €
TOTAL DEPENSES	2 139 942 €	3 072 000 €	7 052 167 €	10 124 167 €
recettes d'investissement		224 800 €		
recettes de fonctionnement			98 100 €	
TOTAL RECETTES		224 800 €	98 100 €	

- m'autoriser à engager les actions nécessaires et les dépenses correspondantes dans le cadre de l'exécution du budget des directions fonctionnelles citées dans le présent rapport.

- donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi de ce budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN